



Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de l'Auxois Morvan

Extrait du registre des délibérations

Comité syndical du 4 juillet 2022 Délibération n° 2022-13

Objet de la délibération : Adhésion de la Communauté de communes Pouilly-en-Auxois Bligny-sur-Ouche au label Pays d'art et d'histoire

Président : Patrick MOLINOZ

Secrétaire de séance : Laurence PORTE

Lieu de la réunion : Venarey-Les Laumes

Nombre de membres du Comité Syndical : 47 titulaires (et 47 suppléants)

Nombre de membres présents : 34 (dont 31 votants)

Date de convocation : 24 juin 2022

L'an deux mil vingt deux le quatre juillet à dix-huit heures trente minutes, les Membres du Comité Syndical du PETR du Pays de l'Auxois Morvan, désignés par les Conseils Communautaires, légalement convoqués, se sont réunis salle Simone Veil à Venarey-Les Laumes, sous la présidence de Monsieur Patrick MOLINOZ.

Membres présents : Medhi ARTON, Marc GALZENATI, Philippe LUCOTTE, Eric ASTOLFI, Danièle MATHIOT, Marise NADALIN, Laurence PORTE, Colette RÉMONC (Montbardois) ; Gérard VERDREAU, Marc CHEVILLON, Paul ROBINAT, Jean-Paul BOULÈRE, Pascal CHAUVENET (Ouche et Montagne) ; Patrick MOLINOZ, Florence DELARUE, Gilbert THOREY, Amandine MONARD, Jean-Marc RIGAUD, GUY MONIN, Bernard FRANJOU (Pays d'Alésia et de la Seine) ; Denis NEAULT, Eveline DELOINCE, Patrick BLIGNY, Alain GUINIOT, Gérard BROUILLON (Pays d'Arnay-Liernais) ; Hervé LOUIS, Françoise GUERRIER, Jean-Paul QUESTÉ, Eric LESNIEWSKA-CHOQUET (Saulieu) ; Jean-Michel PÉTRÉAU, Martine EAP-DUPIN, Jean-Denis BAULOT, Jean-Marie VIRELY, Bernard CLERC (Terres d'Auxois).

Membres excusés : Alain BECARD, Yves BILBOT, Aurélio RIBEIRO (Montbardois) ; Patrick SEGUIN, Arnault LEMAIRE, Michel ROIGNOT, Thierry JEAN (Ouche et Montagne) ; Marie-Christine LENOIR (Pays d'Alésia et de la Seine) ; Pierre POILLOT, Graziella GUERRE (Pays d'Arnay-Liernais) ; Maryse BOLLENGIER, Jean-Marie SIVRY (Saulieu) ; Catherine SADON, Eric BAULOT, Samuel GALAUD, Patricia NORE, Véronique ILLIG (Terres d'Auxois).

PAYS AUXOIS MORVAN



www.auxoisrnorvan.fr



03 80 49 65 09



13 rue de l'hôtel de ville
21350 Vitteaux

En 2017, lors de la fusion des communautés de communes « Auxois Sud » et « Bligny-sur-Ouche », la Communauté de communes Pouilly-en-Auxois Bligny-sur-Ouche a fait le choix de sortir du Pays Auxois Morvan et d'intégrer le Pays Beaunois.

15 communes de l'ancienne Communauté de communes de l'Auxois Sud avaient toutefois souhaité pouvoir continuer à bénéficier du label Pays d'art et d'histoire de l'Auxois Morvan et des actions menées par les agents du PETR.

Par délibération en date du 26 octobre 2021, la Communauté de communes de Pouilly-en-Auxois Bligny-sur-Ouche a fait part de son souhait de réintégrer de manière globale le Pays d'art et d'histoire de l'Auxois Morvan.

Le Pays de l'Auxois Morvan, lors du Comité Syndical du 21 décembre 2021, a donné un avis favorable à l'adhésion de la Communauté de communes Pouilly-en-Auxois Bligny-sur-Ouche au label Pays d'art et d'histoire.

Le processus d'intégration requiert le dépôt d'un dossier auprès de la DRAC Bourgogne Franche-Comté. Celui-ci sera étudié lors de la prochaine commission régionale du patrimoine et de l'architecture prévue en septembre 2022. Le dossier comportera un document présentant le territoire d'extension et un avenant à la convention Pays d'art et d'histoire. Seront ainsi mis en avant les caractéristiques du territoire (situation, population, voies de communication, activités économiques), ses richesses patrimoniales et paysagères (paysages, habitat et architecture, histoire du territoire à travers les âges, attraits touristiques) et son intégration au périmètre tout en mettant en avant la continuité existante avec l'Auxois Morvan.

Il convient de se prononcer sur le dépôt de ce dossier de demande d'extension du label Pays d'art et d'histoire auprès de la DRAC Bourgogne-Franche-Comté.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par

Pour : 34

Contre :

Abstentions :

- 1) Autorise Monsieur le Président à déposer le dossier de demande d'extension du label Pays d'Art et d'histoire auprès de la DRAC Bourgogne-Franche-Comté
- 2) Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à cette demande.

Pour extrait certifié conforme,

Patrick MOLINOZ



Président du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural
du Pays de l'Auxois Morvan

Ampliation adressée à :

*Monsieur le Préfet de la Région de Bourgogne Franche-Comté, Préfet de la Côte-d'Or,
Madame la Directrice Régionale des Affaires Culturelles,
Madame la Trésorière de Venarey-Les Laumes.*